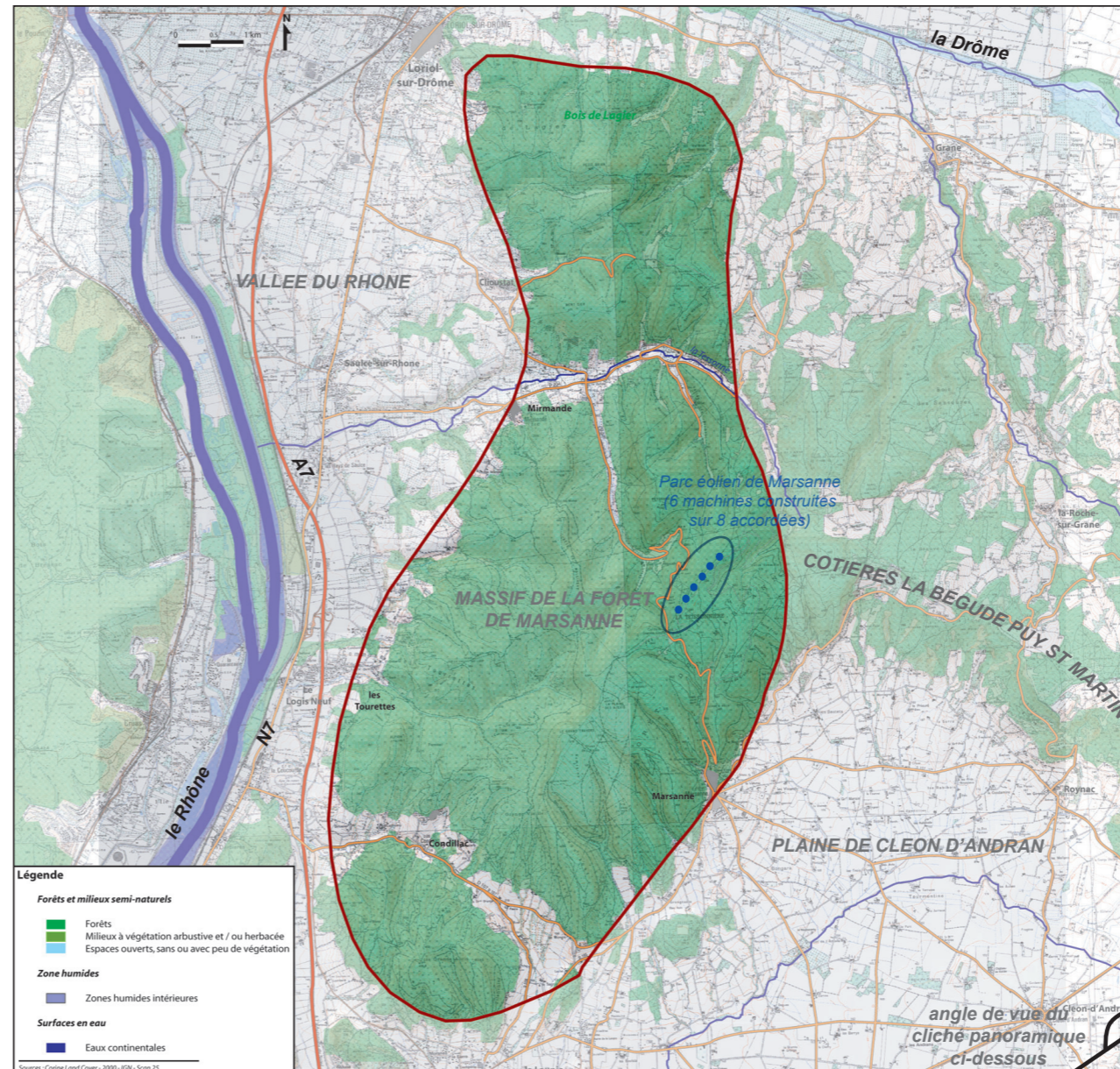
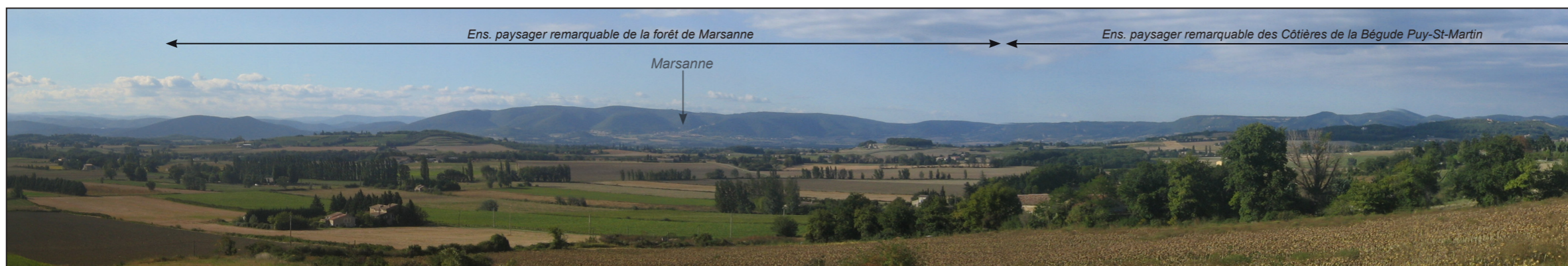


Situation de l'ensemble paysager dans le département et par rapport aux autres ensembles étudiés



Cet ensemble paysager remarquable est particulier car il est formé uniquement d'un massif forestier qui recouvre un relief singulier. Ainsi, le terme massif de Marsanne qualifie autant la couverture boisée (le massif forestier) que l'ensemble en tant que relief (le massif «montagneux»).

Le massif de Marsanne présente une double orientation: il est à la fois tourné vers la plaine de Cléon d'Andran et vers la vallée du Rhône. Dans les deux cas il crée un cadre visuel facilement identifiable avec deux silhouettes montagneuses différentes. Depuis la vallée du Rhône le massif est constitué d'une série de collines et depuis la plaine de Cléon il s'inscrit dans la continuité visuelle de l'arc montagneux des Côtiers de la Bégude Puy-St-Martin.



Vue panoramique depuis Châteauneuf-de-Mazenc dans la plaine de Cléon d'Andran, vers la silhouette du massif de Marsanne.

Méthode

PREMIERE MESURE DE L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE DANS SON CONTEXTE REGIONAL OU DEPARTEMENTAL

INTERETS : appréhender le contexte paysager général et connu et apprécier l'étendue de l'aire d'étude par rapport à des unités paysagères ou des ensembles paysagers recensés.

- Cartographier les ensembles paysagers ou les unités paysagères connus et repertoriés dans les atlas paysagers ou inventaires des paysages.
- Synthétiser les études déjà menées sur le territoire étudié.
- Localiser l'aire d'étude au sein de ces ensembles paysagers ou unités paysagères connus.

Outils

CARTE(S) DE SITUATION

- Situation de l'ensemble paysager concerné dans le département et vis à vis des autres ensembles paysagers : limites départementales, fleuves, axes routiers et boisements principaux, parcs éoliens existants, autorisés,...

→ Sources : cartes topographiques à l'échelle 1/25 000ème, Schéma éolien du département, Atlas de l'Environnement en Rhône-Alpes, photographies, visites de terrain,...

PHOTOGRAPHIES PANORAMIQUES

- Premières illustrations des formes de paysages et des grandes orientations visuelles (attention aux angles de vues trop larges qui ont tendance à étirer les lignes du paysage).

Méthode

APPRECIATION DE L'ECHELLE ET DES DIMENSIONS DU PAYSAGE

- Apprécier de quelles façons le relief façonne le paysage, crée un environnement particulier, voire s'impose comme un cadre de premier ordre.
- Evaluer par des coupes de terrain les amplitudes du relief et les distances réelles (dimensions horizontales par rapport aux dimensions verticales).
- Introduire l'objet éolien, ses dimensions et les éventuels parcs éoliens existants (même au delà des « limites » de l'ensemble paysager lui-même).
- Localiser ces dimensions exceptionnelles sur les coupes de terrain.

Outils

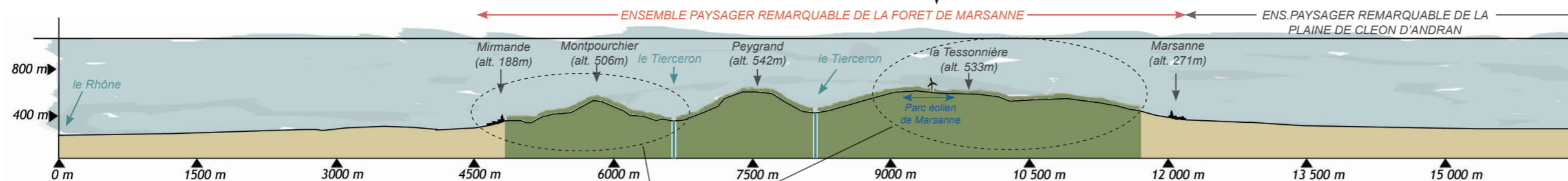
COUPES DE TERRAIN ET VUES PANORAMIQUES CORRESPONDANTES

- Les coupes permettent de mettre en relation l'échelle horizontale du paysage (celle du parcours, de la route) avec son échelle verticale (hauteurs, repères). Elles permettent ainsi de mesurer les dimensions, d'appréhender l'échelle du paysage et de donner un rapport de proportion entre les différentes composantes paysagères (le choix du rapport d'échelle est important pour accentuer ou non un caractère particulier du relief: 1 pour 1, 1 pour 2,...).
- Il est important qu'elles représentent les paysages ouverts et fermés (parcelles cultivées / parcelles boisées).
- Les vues panoramiques sont à mettre en relation avec les coupes correspondantes afin de montrer les grandes orientations visuelles et la profondeur des champs de vision majeurs.
- La confrontation coupes / vues panoramiques, permet de différencier les impressions visuelles et les dimensions réelles d'un territoire.

→ Sources: cartes topographiques (1/25 000ème), visites de terrain...

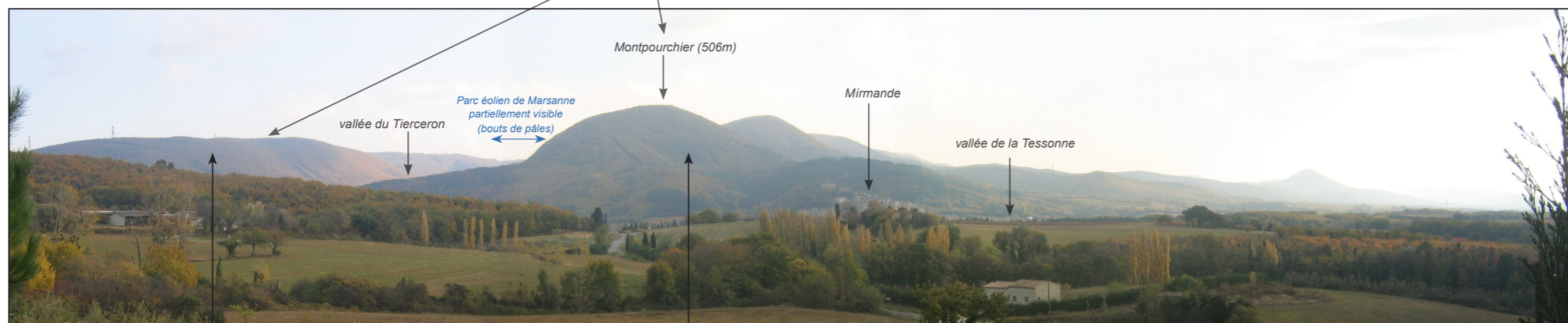
Le massif de Marsanne est incisé, du Nord au Sud, par un long vallon qui nuance fortement le relief. Ce dernier est d'autant plus varié que le côté Ouest et Est du massif présentent deux silhouettes totalement différentes.

Cet ensemble paysager accueille déjà un parc éolien sur le territoire communal de Marsanne. Il est implanté dans l'épaisseur du massif, si bien qu'il est très peu visible depuis la vallée du Rhône, mais mieux perceptible depuis la plaine de Cléon d'Andran. Du fait de cette implantation et d'une hauteur limitée des machines, celles-ci ne surplombent pas les villages (Marsanne en particulier), mais on les perçoit mieux à mesure que l'on prend du recul dans la plaine. Elles constituent alors des repères paysagers à l'échelle du grand paysage.



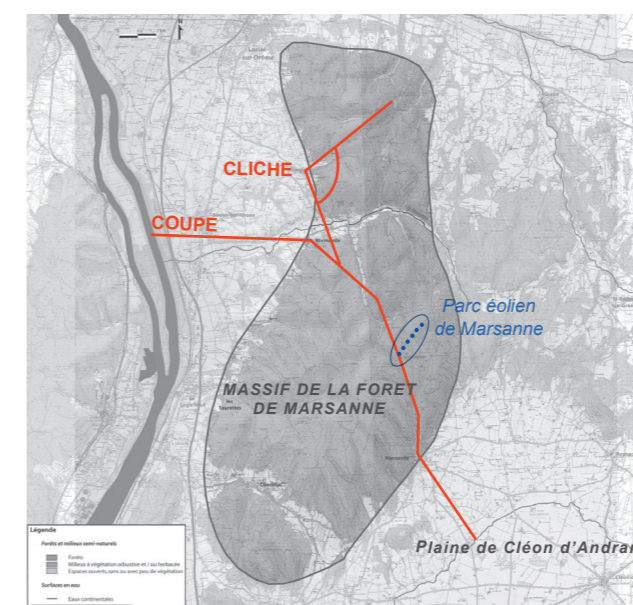
Coupe transversale dans l'épaisseur du massif de Marsanne de Mirmande à Marsanne.

Vue panoramique de l'Ouest du massif de Marsanne depuis le centre de Cliousclat.

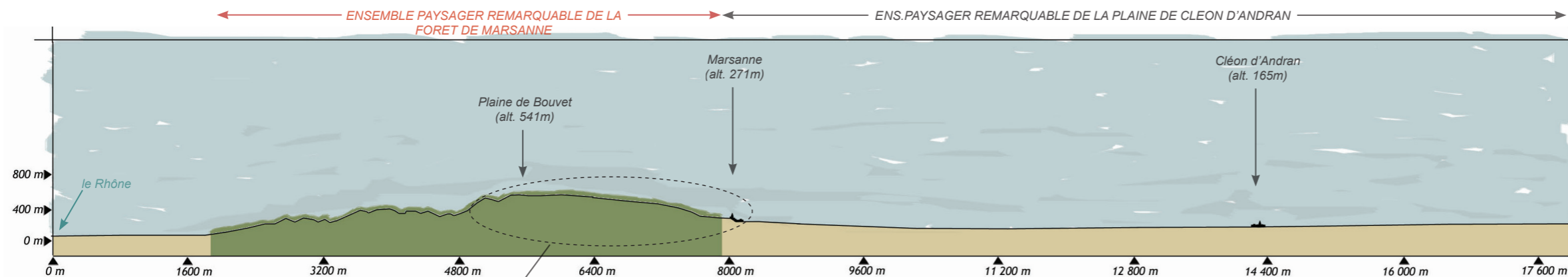


Depuis Cliousclat on perçoit les deux visages du massif : la longue silhouette du plateau qui domine Marsanne d'une part, et la succession de grandes collines orientées vers la vallée du Rhône, d'autre part.

Vu depuis la vallée du Rhône, la variété de formes que prend le massif de Marsanne (un long plateau, entaillé de vallées et vallons et une série de collines plus ou moins pointues que l'on peut individualiser) rend difficile une lecture cohérente de l'ensemble montagneux et boisé. Néanmoins, les principaux villages se situent sur les parties basses des collines et se détachent nettement des arrière-plans boisés et sombres (Mirmande, Cliousclat), créant ainsi des repères paysagers de premier ordre.

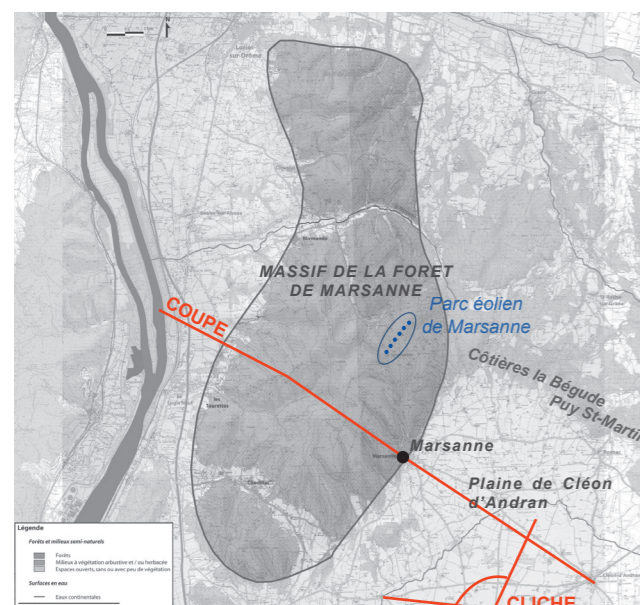
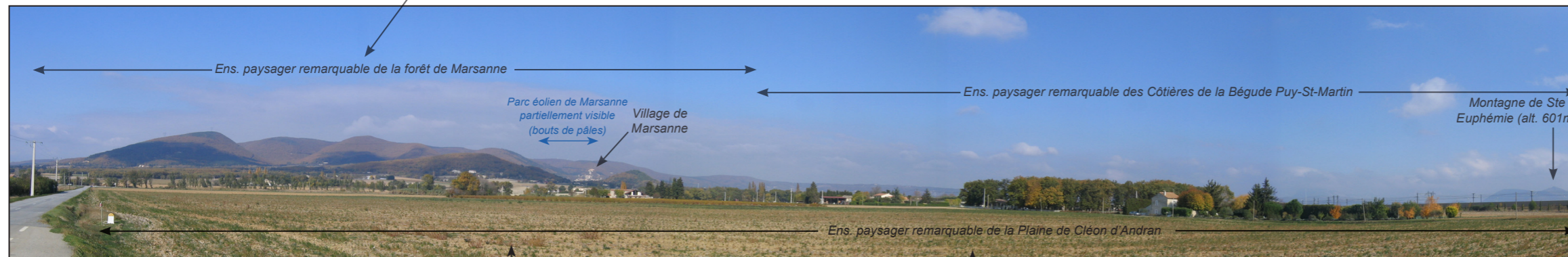


Côté plaine de Cléon d'Andran, la physionomie du massif de Marsanne est beaucoup plus homogène. En vue éloignée, il s'apparente à un vaste plateau composé de plusieurs serres qui descendent jusque dans la plaine de Cléon.



Coupe transversale du massif de Marsanne entre la vallée du Rhône et Marsanne.

Vue panoramique du Sud-Est du massif de Marsanne depuis la plaine de Cléon d'Andran (sortie St Gervais/Roubion).



Depuis la plaine de Cléon, on perçoit toujours le massif de Marsanne dans sa totalité car on bénéficie du recul de l'immense plaine. Le massif s'étire alors à l'horizontal et se trouve dans la continuité directe des Côtiers de la Bégude Puy-St-Martin, au point de former un arc montagneux continu qui encadre toute la plaine.

Depuis la plaine de Cléon, les enjeux paysagers liés au massif de la forêt de Marsanne, seront donc intimement liés à ceux des Côtiers de la Bégude Puy-St-Martin.

L'immense plaine de Cléon met à distance le massif de Marsanne. Si bien que les collines qui le constituent émergent et prennent toute leur ampleur du fait de ce recul.

Les deux types de paysages se mettent mutuellement en valeur et sont clairement identifiables.

Méthode

APPRECIATION DE L'ECHELLE ET DES DIMENSIONS DU PAYSAGE

- Apprécier de quelles façons le relief façonne le paysage, crée un environnement particulier, voire s'impose comme un cadre de premier ordre.

- Evaluer par des coupes de terrain les amplitudes du relief et les distances réelles (dimensions horizontales par rapport aux dimensions verticales).

- Introduire l'objet éolien, ses dimensions et les éventuels parcs éoliens existants (même au delà des «limites» de l'ensemble paysager lui-même).

- Localiser ces dimensions exceptionnelles sur les coupes de terrain.

Outils

COUPES DE TERRAIN ET VUES PANORAMIQUES CORRESPONDANTES

- Les coupes permettent de mettre en relation l'échelle horizontale du paysage (celle du parcours, de la route) avec son échelle verticale (hauteurs, repères). Elles permettent ainsi de mesurer les dimensions, d'appréhender l'échelle du paysage et de donner un rapport de proportion entre les différentes composantes paysagères (le choix du rapport d'échelle est important pour accentuer ou non un caractère particulier du relief: 1 pour 1, 1 pour 2,...).

Il est important qu'elles représentent les paysages ouverts et fermés (parcelles cultivées / parcelles boisées).

- Les vues panoramiques sont à mettre en relation avec les coupes correspondantes afin de montrer les grandes orientations visuelles et la profondeur des champs de vision majeurs.

- La confrontation coupes / vues panoramiques, permet de différencier les impressions visuelles et les dimensions réelles d'un territoire.

→ Sources: cartes topographiques (1/25 000ème), visites de terrain...

Les « 7 Familles du Paysage en Rhône-Alpes »

Les paysages agraires sont ceux que l'on assimile d'abord à des espaces façonnés et gérés par l'activité agricole, habités visiblement par l'homme de façon permanente.

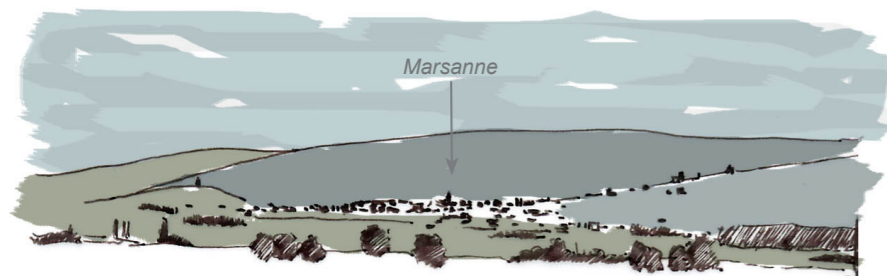
L'activité humaine se traduit par la présence de champs cultivés, de prairies clôturées, de constructions ou d'ensembles bâtis. Le mode d'assemblage de ces éléments constitue des structures paysagères complexes, qui varient selon la géographie et l'histoire locale.

(extrait de la brochure éditée par la DIREN Rhône-Alpes (2005))



Le vallon de Condillac, au Sud du massif, est une porte ouverte dans l'épaisseur du massif.

On trouve une plus grande variété de structures paysagères dans les vallons larges, liées à l'agriculture (vignes, vergers, champs, micro boisements, rideaux d'arbres,...). C'est le cas des vallons de Mirmande (la Tessonne) et de Condillac.



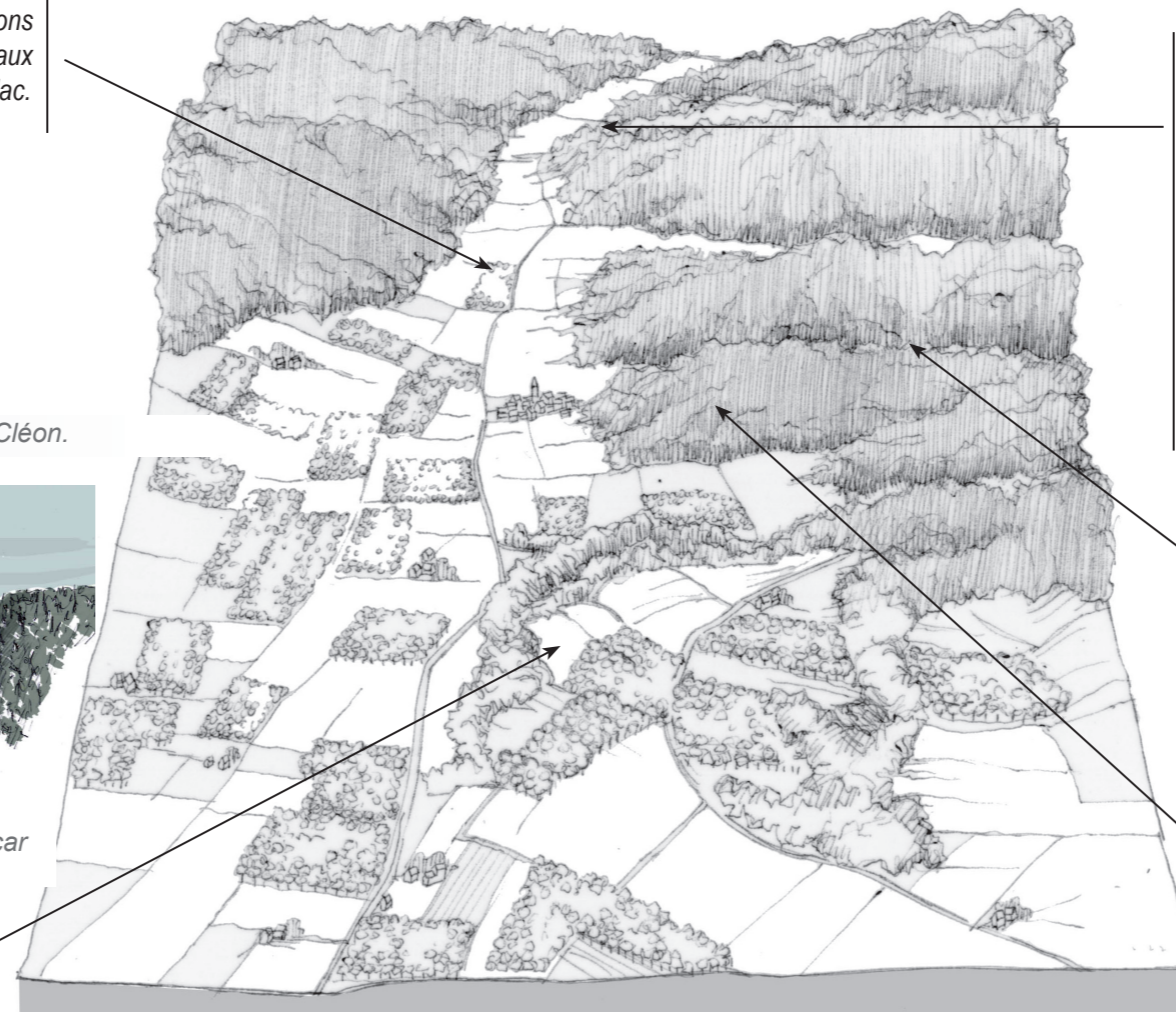
Le bourg de Marsanne accroché sur le serre St Félix veille sur la plaine de Cléon.



Mirmande ici, tout comme Marsanne (ci-dessus), sont des villages repères car ils sont visibles de loin et se détachent des coteaux sombres et boisés.

Les principales structures végétales du massif de Marsanne sont définies par les reliefs et les boisements, qui créent un fond de décor, sur lequel se détachent les structures paysagères des ensembles paysagers aux alentours. C'est le cas de la Plaine de Cléon pour laquelle le massif de Marsanne joue un rôle de premier ordre.

Ainsi, le massif de Marsanne joue un rôle visuel bien plus important au delà de ses limites physiques et surtout à l'échelle du grand paysage ouvert de la plaine de Cléon d'Andran.



Le massif de Marsanne est boisé sur sa totalité. Si bien que les paysages sont majoritairement fermés, à l'exception de quelques vallons peu larges qui entaillent le massif (Condillac, Mirmande) et permettent aux paysages de s'ouvrir un peu plus mais l'horizon est toujours dessiné par la montagne et ses boisements.

C'est dans ces vallons qu'on rencontre quelques lieux de vie (Condillac notamment).

Le cœur du massif est souvent vallonné mais ce n'est pas pour autant qu'il est habité car il s'agit de vallons étroits et boisés.

Le massif de Marsanne représente un fond de décor et un cadre visuel pour les villages qui se situent sur ses flancs (Mirmande, Marsanne, Clions-clat,...).

Mais ils constituent un horizon montagneux et un cadre visuel bien plus large, à l'échelle de la plaine de Cléon, car il s'inscrit dans la continuité visuelle des Côtiers de la bégude Puy-St-Martin.



Le massif est composé de différentes formes de reliefs homogénéisées par une couverture boisée continue.

Méthode

ETUDE DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES ET ORGANISATION DU TERRITOIRE

INTERETS : aborder la question des rapports d'échelle entre les différentes composantes paysagères (bâti, bois, haies brise vent,...).

- Etudier les structures végétales (formes, répartition, rôles, échelle,...).
- Etudier les formes que prend l'agriculture.
- Etudier l'implantation du bâti et des principaux axes de communication.

Outils

BLOC DIAGRAMME DE PRINCIPE

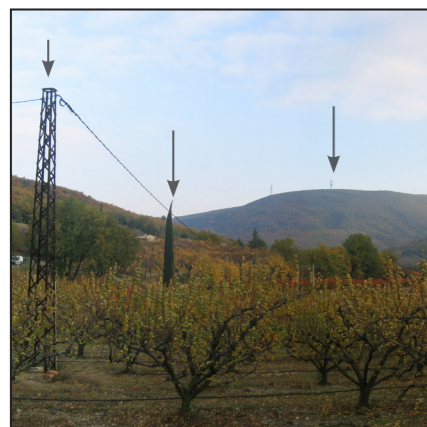
■ Le bloc diagramme permet d'interpréter les caractéristiques de l'ensemble paysager sous forme de croquis en 3 dimensions. Le bloc ne doit pas représenter une partie de territoire précisément mais doit être représentatif de l'organisation et de l'occupation du sol du territoire étudié.

→ Sources : cartes topographiques à l'échelle 1/25 000ème, photographies, terrain,...

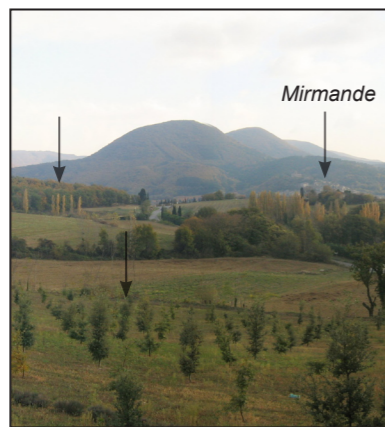
CROQUIS

■ Ils constituent un complément à la photographie car ils sont une interprétation du paysage. Ils doivent faire ressortir les caractères importants d'un paysage afin d'en éclaircir la lecture (ligne d'horizon, lignes structurantes, masse boisée, points d'appels visuels,...).

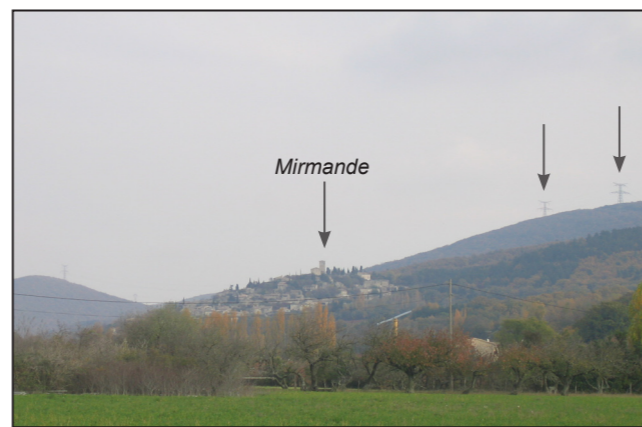
La mise en parallèle du bloc diagramme, des croquis et des photos permet de cumuler une vision distanciée globale du paysage et une vision de détail des composantes essentielles.



La silhouette du massif de Marsanne étant tout en rondeurs et recouverte d'un manteau forestier homogène, chaque élément différenciant de cette typologie se détache plus ou moins nettement en fonction de sa nature : pylône, végétation particulière (arbres colonnaires isolés).



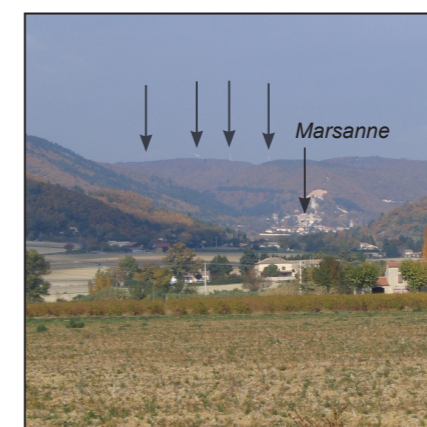
Une barre rocheuse peut introduire un nouvel élément dans le dessin d'une montagne, un nouveau repère visuel et par la même occasion une indication d'échelle.



Le village de Mirmande constitue un repère paysager indéniable, car il est visible de loin (habitations blanches, arbres colonnaires se détachant de la montagne sombre). L'échelle du bâti et celle des arbres colonnaires permet d'apprécier celle des montagnes qui accueillent le village.

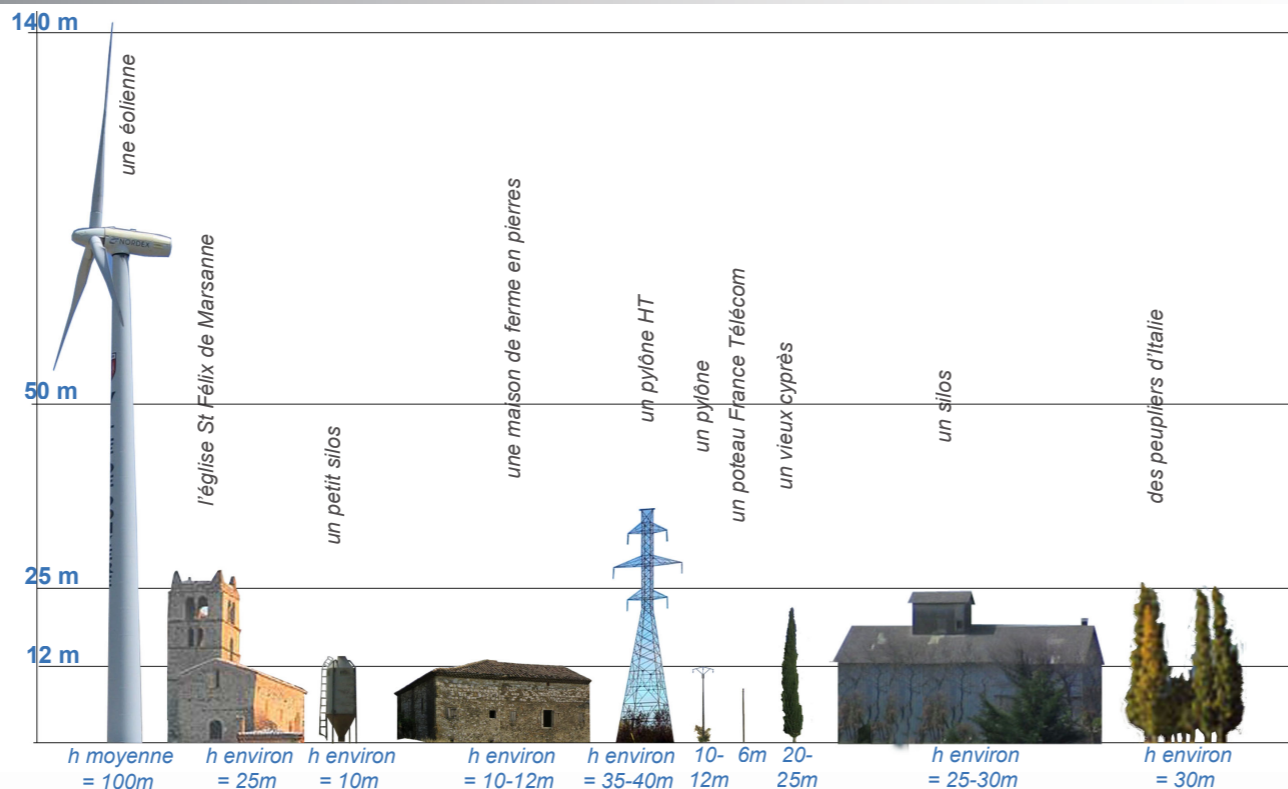


Une simple différence de texture dans le massif forestier de Marsanne constitue un bon point de repère (différences d'essences végétales, découpe particulière d'une parcelle boisée,...).



La silhouette de Marsanne accroché au serre St Félix est visible de très loin. Elle permet de s'orienter visuellement depuis de nombreux points de la plaine de Cléon et les éoliennes récemment installées derrière le village contribuent à donner une idée de l'échelle et de la profondeur du massif.

Hauteurs relatives de quelques points de repères dans ou proches de l'ensemble paysager de la Forêt de Marsanne.



* Les hauteurs des éoliennes de parcs éoliens existants, en construction ou fictifs, mentionnées dans toutes les fiches descriptives ne correspondent pas à la réalité. Il s'agit de la hauteur moyenne des éoliennes installées en 2007, dans le domaine du grand éolien terrestre, sachant qu'elle peut varier de 80 à 90m en bout de pâles à 130m voire 140m.

■ L'ECHELLE DE L'OBJET EOLIEN ?

Cette échelle existe au sein de l'ensemble paysager et se rencontre également dans l'ensemble paysager proche, des Côtiers de la Bégude Puy-St-Martin (parcs éoliens de Roussas et de Montjoyer). Ainsi, dans un même champ de vision, on peut apercevoir des parcs éoliens appartenant à différents ensembles paysagers. C'est pourquoi la réflexion sur l'apport d'une nouvelle échelle éolienne dans l'ensemble de la forêt de Marsanne, ne peut se faire que dans la continuité de la réflexion sur l'ensemble des Côtiers de la Bégude Puy-St-Martin.

Méthode

COMPARAISON D'ECHELLES

INTERETS : Commencer à percevoir une éventuelle cohabitation entre les repères auxquels nous sommes habitués et l'objet éolien.

■ Dimensionner les repères visuels existants et comparer leur hauteur.

■ Mesurer l'échelle de ces éléments les uns par rapport aux autres : structures végétales principales (haies, arbre isolé), structures bâties traditionnelles (maison, immeuble, église), repères ponctuels (château d'eau, tour, pylône, ouvrage d'art), reliefs caractéristiques (sommets marquant, butte) et l'objet éolien.

Outils

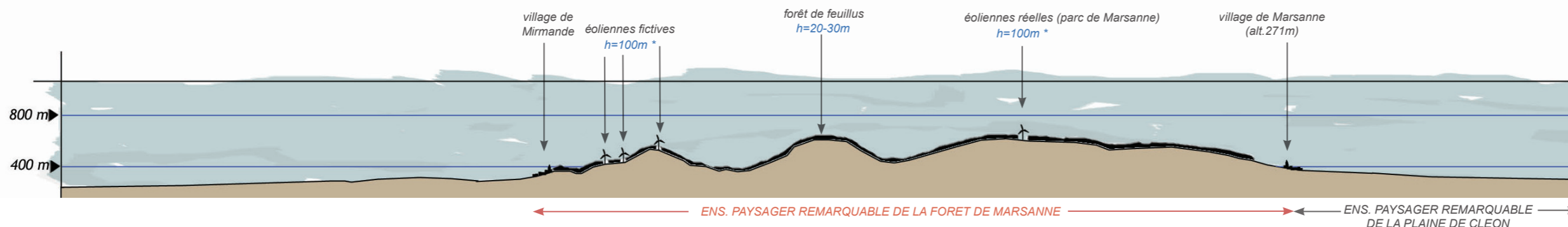
PHOTOGRAPHIES LEGENDEES COUPES DE TERRAIN

■ Coupes de terrain avec localisation de tous les repères verticaux significatifs.

■ Schémas des hauteurs relatives de quelques points de repères (en abscisses : photos des repères, en ordonnées : hauteurs en mètres).

→ Sources : terrain, photographies, documentation technique, sites internet.

Coupe de terrain illustrant les rapports de proportions entre différentes composantes paysagères de l'ensemble paysager de la forêt de Marsanne, avec l'échelle de l'objet éolien.



Un massif côté plaine de Cléon -
Des villages repères côté vallée du Rhône

DES VILLAGES REPERES VUS DEPUIS LA VALLEE DU RHONE



le village perché de Clionsclat (ci-dessus) et celui de Mirmande (photo issue du site internet du Comité Départemental du Tourisme de la Drôme).

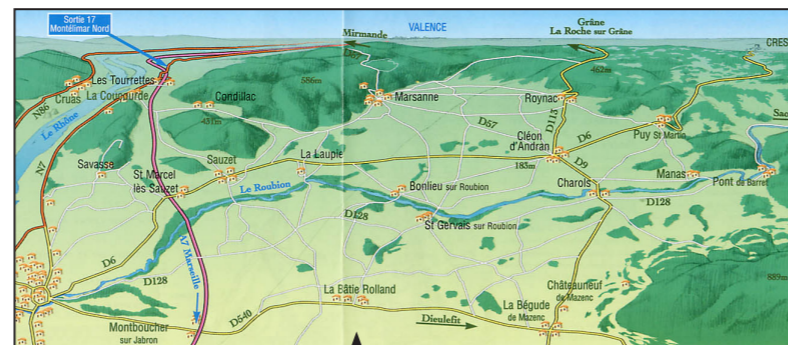


Vu depuis la vallée du Rhône, le massif de Marsanne n'est pas tant marquant par sa silhouette que par les villages perchés accrochés à ses pentes (Clionsclat et Mirmande, qui d'ailleurs font l'objet d'une signalisation particulière sur l'autoroute A7) qui créent des repères paysagers. Ainsi, côté vallée du Rhône, c'est le caractère patrimonial des villages perchés qui est mis en valeur.



les différents labels touristiques attribués à Mirmande (doc. issu du site internet de l'office de tourisme de Mirmande).

UN MASSIF VU DEPUIS LA PLAINE DE CLEON



Carte issue de la plaquette du Pays de Marsanne (2006)

Ce document propose une lecture orientée du massif de Marsanne : c'est depuis la plaine de Cléon qu'on le lit le mieux car on perçoit à la fois un massif à la silhouette singulière et à la fois un massif se situant dans la continuité de l'arc montagneux des Côtiers de la Bégude Puy-St-Martin. Ainsi, côté plaine de Cléon, c'est plutôt le massif de Marsanne qui est mis en valeur.

UN MASSIF ORIENTE



Planche de photos issue du site internet du Pays de Marsanne (marsanne.info) : l'église St Félix et le village de Marsanne.

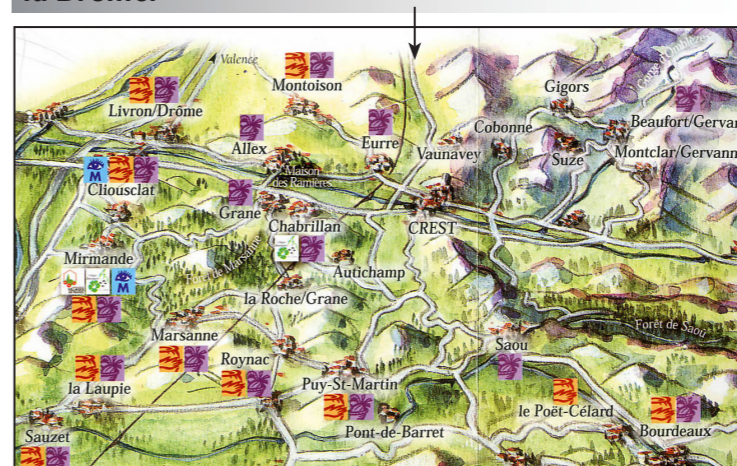
Le cliché, ci-dessus, évoque le lien intime qui lie Marsanne à son massif forestier : le village est très souvent photographié sur le fond du massif car il se détache parfaitement et laisse apparaître sa morphologie accrochée à la montagne (l'ancienne église du St Félix étant le point le plus haut et servant de point de repère). Ce lien entre architecture et relief sert également de logo au site internet du Pays de Marsanne (ci-dessous).

Première page du site internet marsanne.info



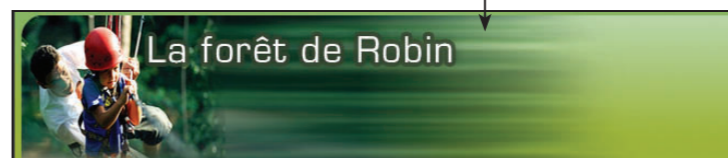
UN MASSIF FORESTIER

Carte aquarellée des villages perchés du Sud de la Drôme.



Cette carte, ci-dessus, localise les villages perchés du Sud du département et porte également quelques points de repères géographiques parmi lesquels les sommets du Vercors, la forêt emblématique de Saou et également la forêt de Marsanne, car celle-ci est très reconnue à l'échelle locale. Cette forêt joue un rôle de proximité et reste très fréquentée par la population car elle propose de nombreuses randonnées, ainsi que des aires et des sites aménagés (voir ci-dessous).

La première page du site internet de la forêt de Robin qui propose un parcours de jeux dans les arbres en forêt de Marsanne.



Méthode

QUELLE EST L'IMAGE DU PAYSAGE OU DU TERRITOIRE ETUDIE ?

INTERETS : Evaluer l'impact de l'éolien sur l'image d'un paysage. L'éolien est souvent le révélateur des qualités d'un paysage car les tensions autour de ces qualités paysagères ne sont jamais aussi importantes que lorsqu'on évoque l'apport de l'objet éolien.

Recenser les différentes visions et représentations des qualités d'un paysage au travers de la documentation touristique, de la littérature, de l'imagerie Internet.

Etudier les éventuelles différences de perception entre une vision « subjective » d'un paysage et des moyens de représentations qui seraient plus objectifs.

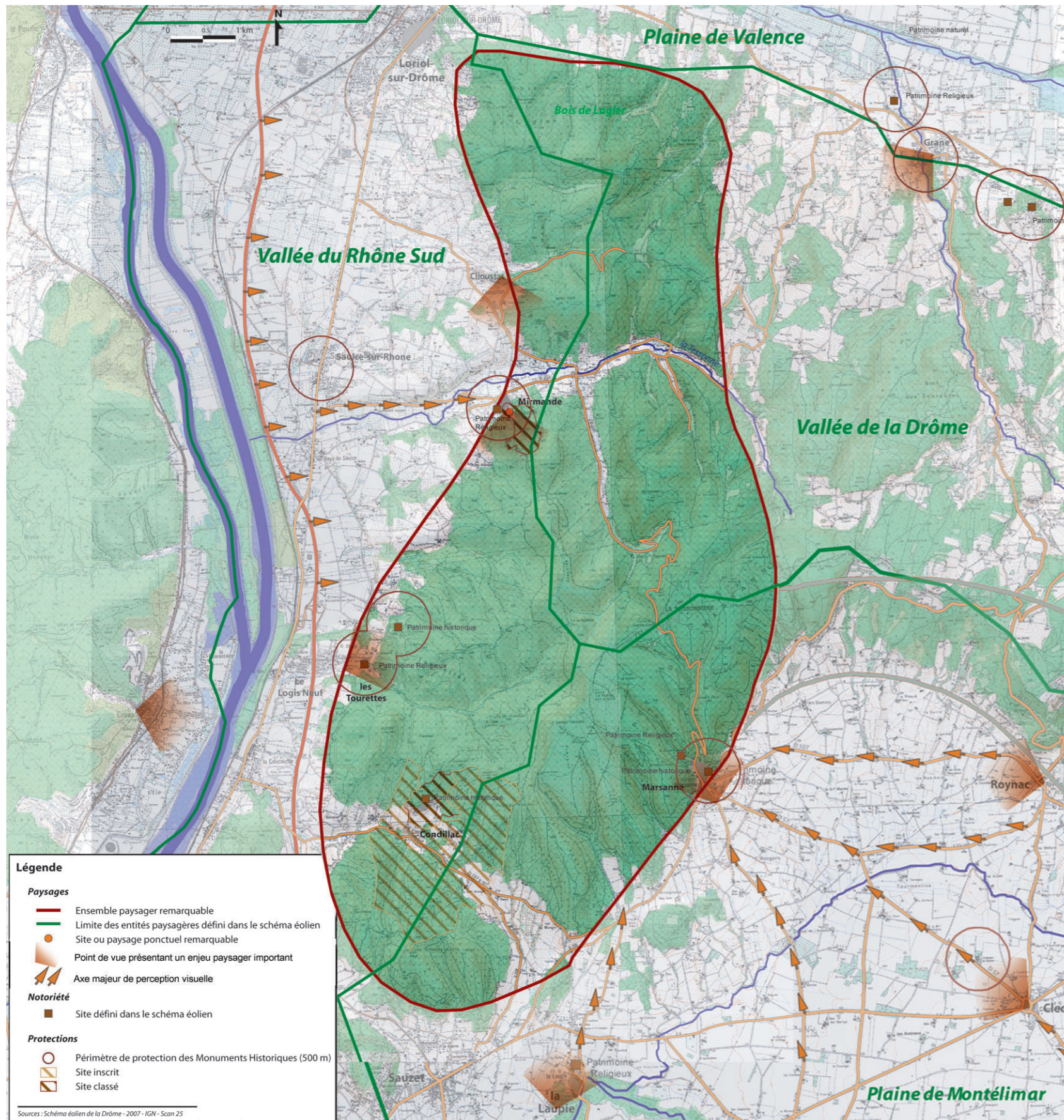
Evoquer les différents types de perceptions en fonction des publics (résidents permanents, vacanciers, résidences secondaires, populations rurale, urbaine).

Outils

TOUT SUPPORT PERMETTANT LA PROMOTION D'UN TERRITOIRE, D'UN PAYSAGE

Inventaire et analyse de l'iconographie relative à l'ensemble paysager.

Sources : dépliants, prospectus, guides touristiques, sites internet, cartes topographiques à l'échelle 1/25000ème, terrain, photographies.



Les principales sensibilités liées au caractère de remarquabilité de l'ensemble des Côtiers sont d'ordre paysager :

- SENSIBILITES PATRIMONIALES :

Elles sont d'ordre historique et religieux et concernent des éléments ponctuels (voir carte ci-contre). Les éléments de patrimoine de l'ensemble paysager des Côtiers ne lui confèrent pas, en tant que tel, de caractère remarquable mais contribuent néanmoins à l'enrichir du point de vue de son identité. Ils constituent également des points de vue à prendre impérativement en compte lors d'études paysagères.

Trois sites patrimoniaux présentent des enjeux particulièrement importants par rapport à l'échelle de l'objet éolien. Il s'agit des villages de Marsanne, Mirmande et Clousat. Ces villages forment un ensemble cohérent avec le relief du massif de Marsanne, ils constituent des points de repères de premier ordre (symbolique, géographique, paysager). C'est pourquoi ces sites patrimoniaux et paysagers présentent des enjeux particuliers en terme de covisibilité et de rapport d'échelle, avec d'éventuelles éoliennes dans l'ensemble paysager du massif de Marsanne mais également en dehors.

- SENSIBILITES PAYSAGERES :

Les principales sensibilités paysagères sont liées à la perception du massif de Marsanne en vue éloignée, à partir du moment où l'on peut prendre suffisamment de recul pour percevoir sa silhouette dans sa totalité :

- depuis la vallée du Rhône le caractère remarquable est lié à cette succession de petits sommets montagneux individuels et au rapport d'échelle qu'ils entretiennent avec certains sites (Clousat et Mirmande en particulier).

- depuis la plaine de Cléon d'Andran, **le massif de Marsanne n'est pas tant remarquable pour sa silhouette montagneuse imposante, que pour l'arc montagneux qu'il contribue à définir avec les Côtiers de la Bégude Puy-St-Martin.**

Cet arc montagneux autour de la plaine de Cléon est alors d'autant plus sensible qu'il accueille déjà 3 parcs éoliens (Marsanne, Roussas et Montjoyer).

Méthode

PERIMETRES ET SITES DE PROTECTION REGLEMENTAIRES

- Reporter les inventaires des monuments historiques classés et inscrits et leurs périmètres de protection.
- Reporter les inventaires des sites naturels inscrits et classés.
- Représenter les sensibilités paysagères (crête sensible, lisibilité d'une structure paysagère à conserver, boisement important dans la perception d'un site,...).
- Cartographier les points de vue présentant des enjeux paysagers importants (vue panoramique, site ou axe fréquenté, point de passage, site emblématique, point de vue incontournable...).

Outils

CARTE DES SENSIBILITES PATRIMONIALES ET PAYSAGERES

- Carte des sites de notoriété, des sensibilités paysagères, des points de vue à enjeux importants et des unités paysagères connues.
- ➔ Sources : dépliants, prospectus, guides touristiques, sites internet, base Mérimée du min. de la culture (sites inscrits et classés).

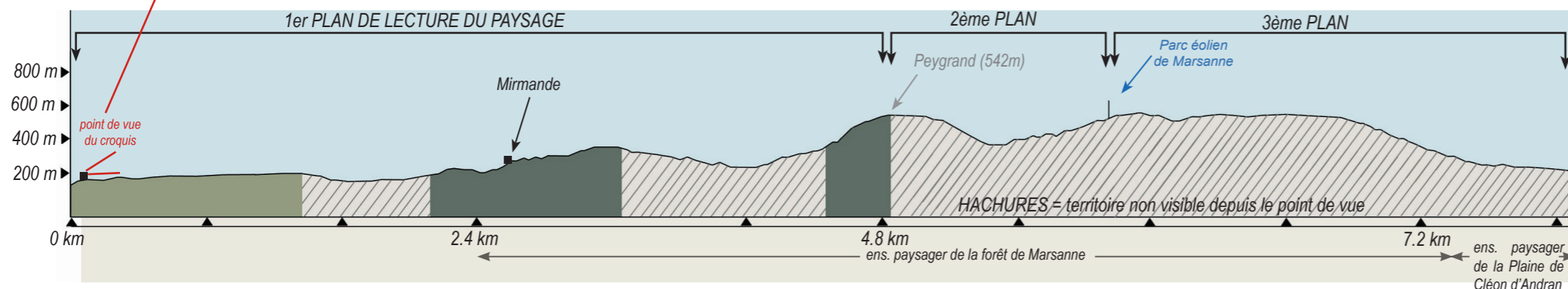
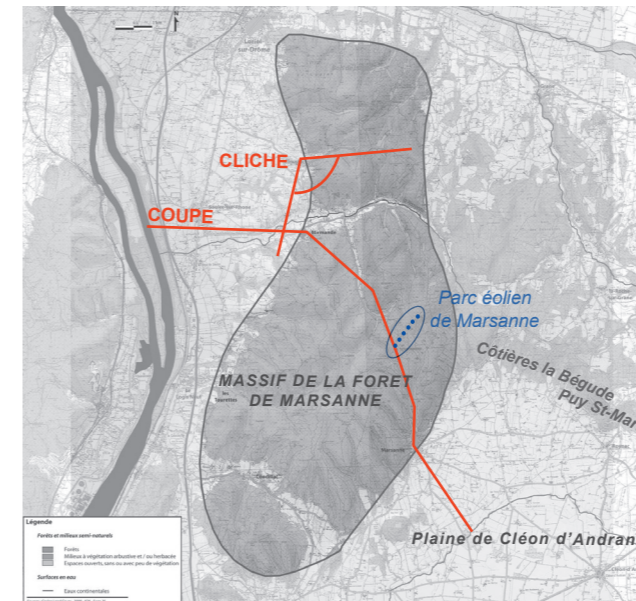
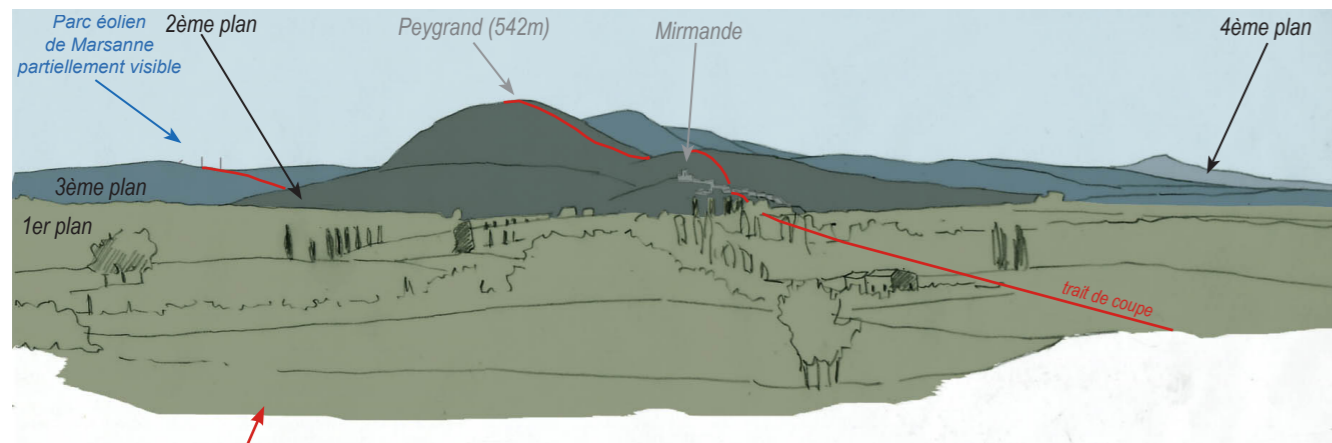
Sensibilités patrimoniales (classements et protections des monuments et des sites) et paysagères de l'ensemble paysager.

Ce point de vue est représentatif des champs de vision depuis la vallée du Rhône car il permet de lire le massif de Marsanne d'après son profil Ouest.

C'est à dire, sous la forme d'une série de petites montagnes qui se succèdent et s'étirent jusqu'en bord de vallée du Rhône.

Ces petites montagnes sont très dessinées et ont un rôle fort dans la perception de l'Ouest du massif de Marsanne.

Le massif de Marsanne depuis Clionsclat.



Coupe de terrain entre Marsanne (l'église St Félix) et le massif de Saou.

CHAMPS DE VISION DEPUIS LA VALLEE DU RHONE :

- Depuis la vallée du Rhône, le massif de Marsanne a une forte présence visuelle car il donne à voir une série de petites montagnes individualisées et boisées qui se détachent les unes par rapport aux autres.
- De ce côté ci, on ne perçoit pas la continuité et l'homogénéité du massif, mais plutôt une suite de différents reliefs.
- D'autre part, on note que le parc éolien de Marsanne se situe en retrait sur une autre typologie de relief, appartenant également au massif de Marsanne.
- **Il est donc, a priori, difficile de voir cohabiter des éoliennes sur les deux formes de reliefs qui composent le massif de Marsanne (collines et plateau) sans risque de banalisation du massif forestier.**

Méthode

CHAMPS DE VISION ET PROFONDEURS DE CHAMP

INTERETS : Approcher objectivement le territoire perçu depuis les points de vue les plus sensibles définis précédemment et amorcer des préconisations quant à l'introduction de l'échelle de l'éolienne et de l'implantation d'un rythme.

- Mettre en valeur les éléments structurants et essentiels dans la lisibilité du paysage.
- Décomposer le champ de vision en plans de lecture et identifier le rôle de chacun d'entre eux.
- Mettre en évidence la co-visibilité entre les éléments sensibles du paysage (site classé/inscrit, ligne de crête,...) et l'objet éolien, au sein d'un même champ de vision.

Outils

COUPES DE TERRAIN

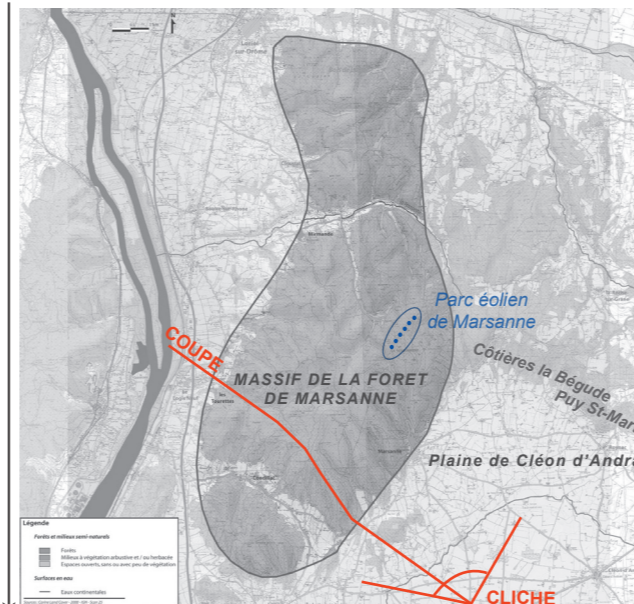
- Illustration graphique représentant la profondeur réelle du territoire, ce qui est perçu par rapport à la vision panoramique, et ce qui ne peut être perçu (fond de vallée, coteau,...).
- Mesure de l'échelle des reliefs et de leur distance aux points de vue.

CROQUIS D'ANALYSE DU PAYSAGE

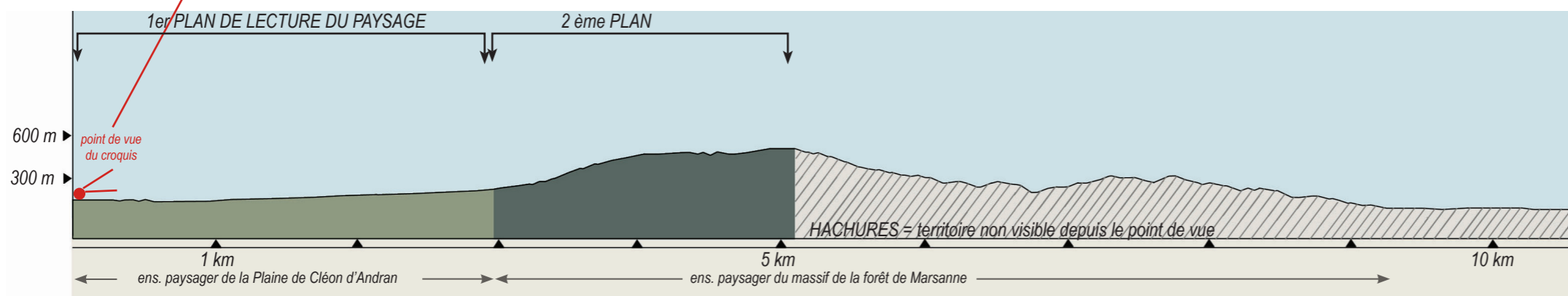
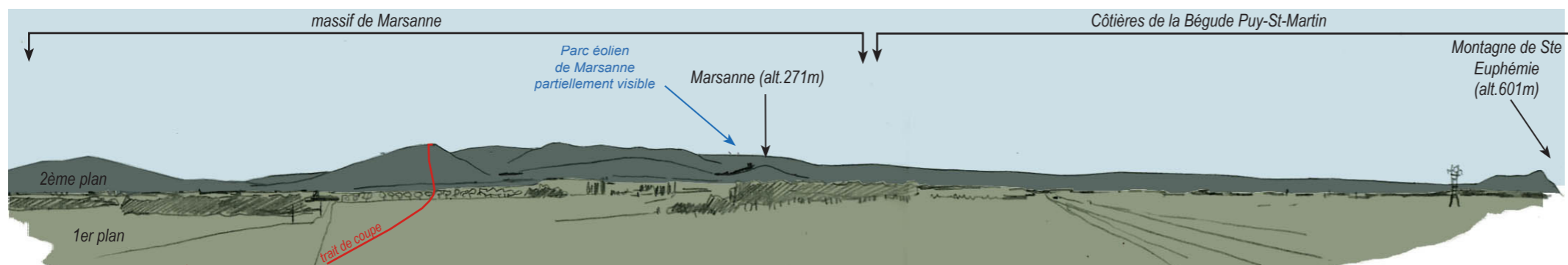
- Croquis décomposant le point de vue en horizons successifs, montrant l'importance relative de chacun d'entre eux dans la perception générale du paysage.
- Début de préconisations quant à l'introduction de l'échelle de l'éolienne et de l'implantation d'un rythme.

→ Sources : photographies, terrain.

Ce point de vue est représentatif de la vision que l'on peut avoir du massif de Marsanne depuis la plaine de Cléon d'Andran. La vue est très dégagée et panoramique sur l'arc montagneux, à l'image de nombreux points de vue dans la plaine de Cléon (aussi bien depuis les lieux de vie que depuis les axes de circulation,...).



Vue depuis la sortie de Bonlieu/Roubion (pont TGV).



Coupe de terrain entre la plaine de Cléon (sortie Bonlieu) et le massif de Marsanne.

CHAMPS DE VISION DEPUIS LA PLAINE DE CLEON D'ANDRAN :

- La présence du massif de Marsanne est moins forte depuis la plaine de Cléon d'Andran que depuis la vallée du Rhône. Car, d'une part, la typologie du relief est plus douce (longs serres boisés qui forment un long plateau) et d'autre part, le massif de Marsanne se perçoit toujours dans la continuité visuelle de l'arc montagneux des Côtières de la Bégude Puy-St-Martin. Sa présence visuelle est donc atténuée, bien qu'on l'identifie nettement depuis chaque point de vue de la plaine de Cléon.
- Le caractère remarquable du massif de Marsanne n'est donc pas tant lié à sa silhouette et à sa morphologie qu'à l'arc montagneux qu'il contribue à dessiner autour de la plaine de Cléon d'Andran. Cet arc forme le cadre visuel de la plaine de Cléon sur lequel se détachent de nombreuses structures paysagères (d'autant mieux que l'arc montagneux apparait sombre et boisé). On le voit bien sur le croquis et la coupe correspondante: le premier plan (la plaine de Cléon, en vert) se détache nettement sur l'arrière plan du massif de Marsanne et des Côtières (2ème plan en bleu foncé). En plus le massif de Marsanne forme la limite de l'horizon (voir coupe : les hachures indiquent qu'on ne voit pas, en théorie, au delà de la ligne de crête du massif) et constitue un élément visuel d'autant plus fort, qu'il se trouve à proximité de la confluence entre la Drôme et le Rhône.

Méthode

CHAMPS DE VISION ET PROFONDEURS DE CHAMP

INTERETS : Approcher objectivement le territoire perçu depuis les points de vue les plus sensibles définis précédemment et amorcer des préconisations quant à l'introduction de l'échelle de l'éolienne et de l'implantation d'un rythme.

- Mettre en valeur les éléments structurants et essentiels dans la lisibilité du paysage.
- Décomposer le champ de vision en plans de lecture et identifier le rôle de chacun d'entre eux.
- Mettre en évidence la co-visibilité entre les éléments sensibles du paysage (site classé/inscrit, ligne de crête,...) et l'objet éolien, au sein d'un même champ de vision.

Outils

COUPES DE TERRAIN

- Illustration graphique représentant la profondeur réelle du territoire, ce qui est perçu par rapport à la vision panoramique, et ce qui ne peut être perçu (fond de vallée, coteau,...). Mesure de l'échelle des reliefs et de leur distance aux points de vue.

CROQUIS D'ANALYSE DU PAYSAGE

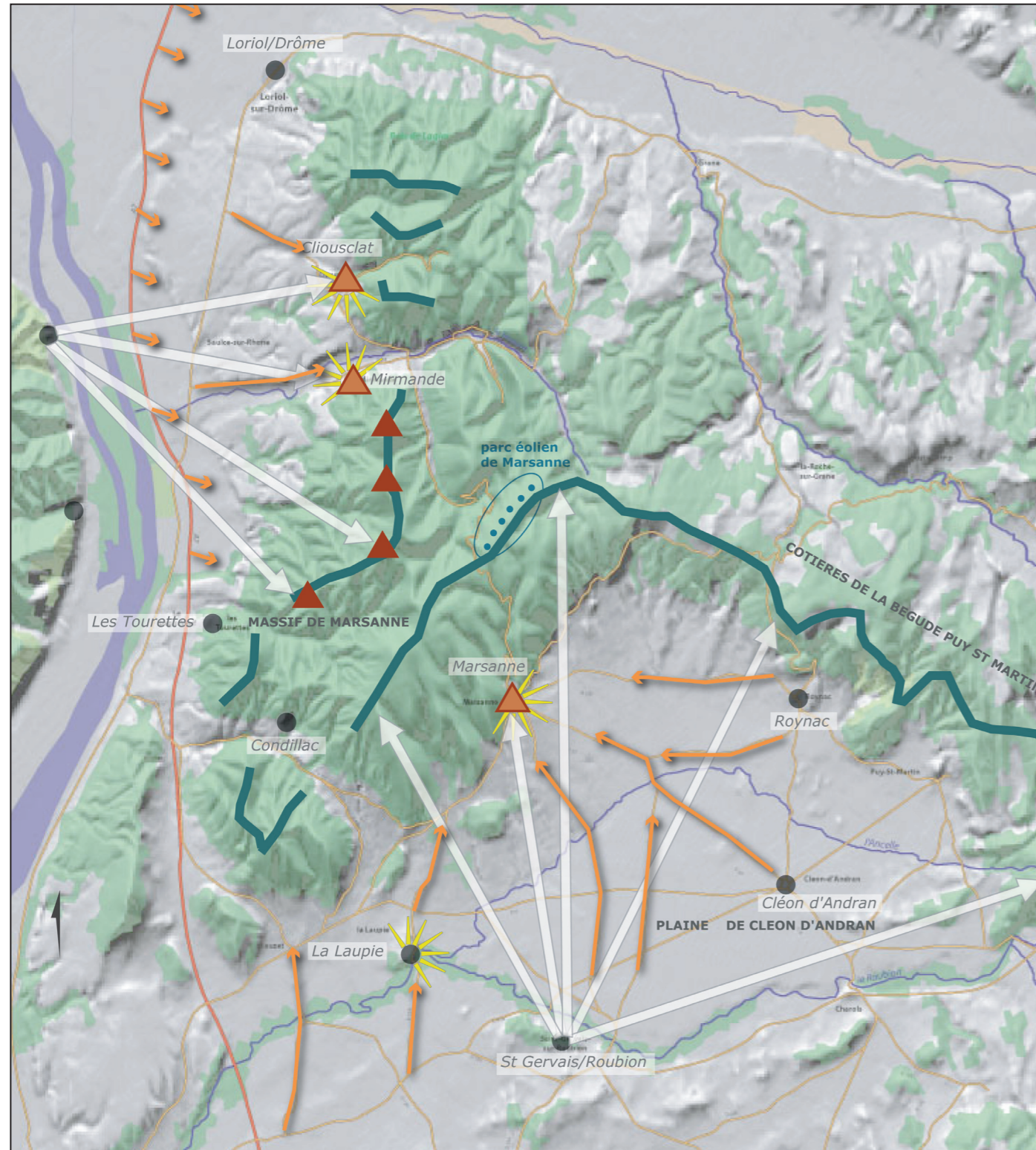
- Croquis décomposant le point de vue en horizons successifs, montrant l'importance relative de chacun d'entre eux dans la perception générale du paysage.
- Début de préconisations quant à l'introduction de l'échelle de l'éolienne et de l'implantation d'un rythme.

→ Sources : photographies, terrain.

A la différence de beaucoup d'autres ensembles paysagers étudiés, il est important de noter que la carte, ci-dessous, ne traduit pas uniquement les champs de vision depuis l'ensemble paysager étudié, celui du massif de Marsanne.

Cette carte indique également de quelles façons l'ensemble paysager du massif de Marsanne est perçu depuis la Plaine de Cléon car les deux ensembles sont intimement liés.

En effet, le caractère remarquable de l'ensemble paysager du massif de Marsanne n'étant pas perceptible depuis l'ensemble lui-même, il faut prendre du recul pour apprécier ce caractère remarquable et donc étudier les champs de vision depuis les ensembles paysagers en périphérie.



Carte des perceptions visuelles majeures de l'ensemble paysager du massif de la forêt de Marsanne.



- SILHOUETTE BÂTI ET POINT D'APPEL VISUEL -

Les principaux points d'appel bâtis sont constitués par les villages situés à flanc de coteaux et dont les silhouettes se détachent depuis la Plaine de Cléon ou la vallée du Rhône (seuls les villages de l'ensemble paysager du massif de Marsanne ont été représentés).



- POINT D'APPEL VISUEL MAJEUR -

Ce sont des points de repères formés par les massifs montagneux les plus élevés et/ou dont la morphologie particulière est facilement identifiable et attire l'oeil: ici ce sont les collines qui forment la partie Ouest du massif de Marsanne, que l'on peut individualiser.



- CHAMP DE VISION (OUVERTURE ET DIRECTION) -

Il existe des champs de vision propres à chaque point de vue, néanmoins, on peut les regrouper en 2 grandes familles, qui présentent 2 types d'enjeux paysagers :

* Les champs de vision depuis la vallée du Rhône concernent les points de vue depuis le massif de Marsanne sur le massif lui-même (Mirmande, Clionsclat) et les points de vue extérieurs au massif sur le massif lui-même (A7, N7, coteaux de l'Ardèche,...).

* Les champs de vision depuis la Plaine de Cléon sont majoritairement orientés vers l'ensemble paysager des Côtiers et le massif de Marsanne, voire beaucoup plus loin vers le Pays de Bourdeaux (Massif de Saou et montagne de Couspeau).

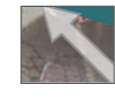
Les enjeux paysagers liés à ces champs de vision sont très importants car ils mettent en relation visuelle un ensemble de massifs et de sommets montagneux, qui perçus ensemble, donnent à voir un horizon montagneux que l'on peut qualifier de remarquable (un ensemble de montagnes aux altimétries croissantes, des silhouettes emblématiques, une proximité visuelle de tous les sommets montagneux).



- AXE MAJEUR DE PERCEPTION VISUELLE -

Ce sont des routes qui proposent des champs de vision ouverts vers l'arc montagneux des Côtiers de La Bégude Puy-St-Martin et le massif de Marsanne en particulier. Le caractère remarquable de cet arc montagneux est lisible depuis la Plaine de Cléon.

Depuis la vallée du Rhône, les axes de vues sont perpendiculaires au massif. Il s'agit essentiellement des routes d'accès au massif et des grands axes de circulation bordant le massif (A7, N7,...).



- DIRECTION(S) PRINCIPALE(S) DU CHAMP DE VISION -



- LIGNE DE CRETE STRUCTURANTE -

Au delà, si le paysage n'est donc pas perceptible, il y a de fortes probabilités qu'il y ait émergence de tout ensemble éolien, même implanté à une altitude inférieure à celle de ces crêtes.

Méthode

PERCEPTIONS VISUELLES

INTERET : apprécier objectivement et matérialiser cartographiquement les perceptions visuelles majeures.

■ Mesurer l'étendue des champs de vision et leur profondeur, en fonction des points de vue à enjeux.

■ Mettre en valeur les éléments structurants dans la perception du paysage depuis ces points de vue.

Outils

CARTE LEGENDEE

■ Elle localise les points de vue présentant des enjeux paysagers importants.

■ Elle localise les éléments de paysage orientant la lecture du paysage (points d'appel, silhouette bâtie, boisements occultant,...).

■ Elle représente les lignes structurantes du relief (lignes de crêtes, plateau ou sommet marquant,...).

■ Elle représente la profondeur réelle du territoire perçu (même au delà des «limites» du territoire étudié).

→ Sources : photographies, terrain, carte au 1/25000ème

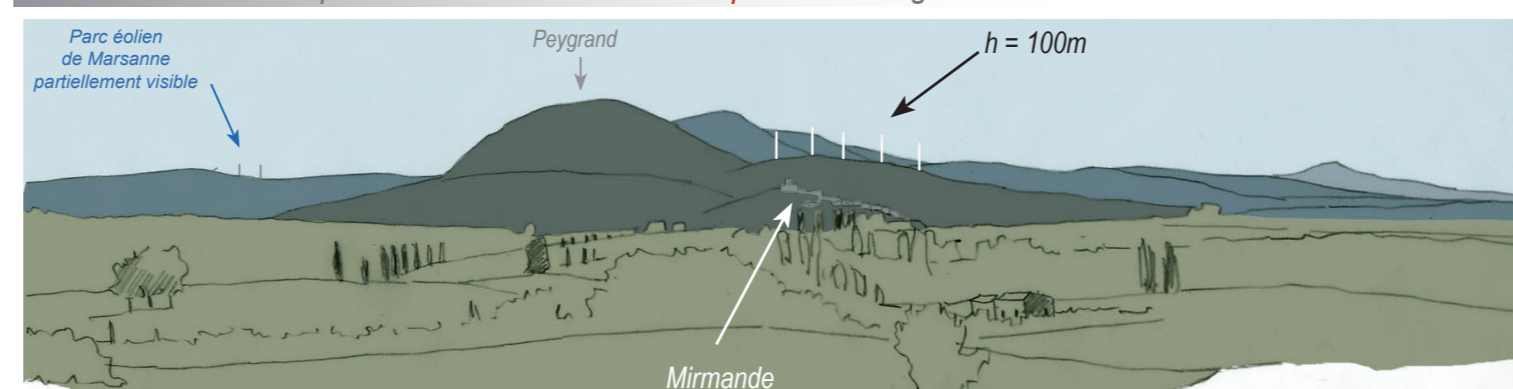
DEPUIS LA VALLEE DU RHONE

- Une implantation en surplomb du village de Mirmande affaiblit considérablement son rôle de repère paysager car les nouvelles éoliennes s'imposent en premier.

- Les nouvelles éoliennes concurrencent énormément le relief de collines du massif de Marsanne et en affaiblissent l'échelle, en particulier la montagne de Peygrand.

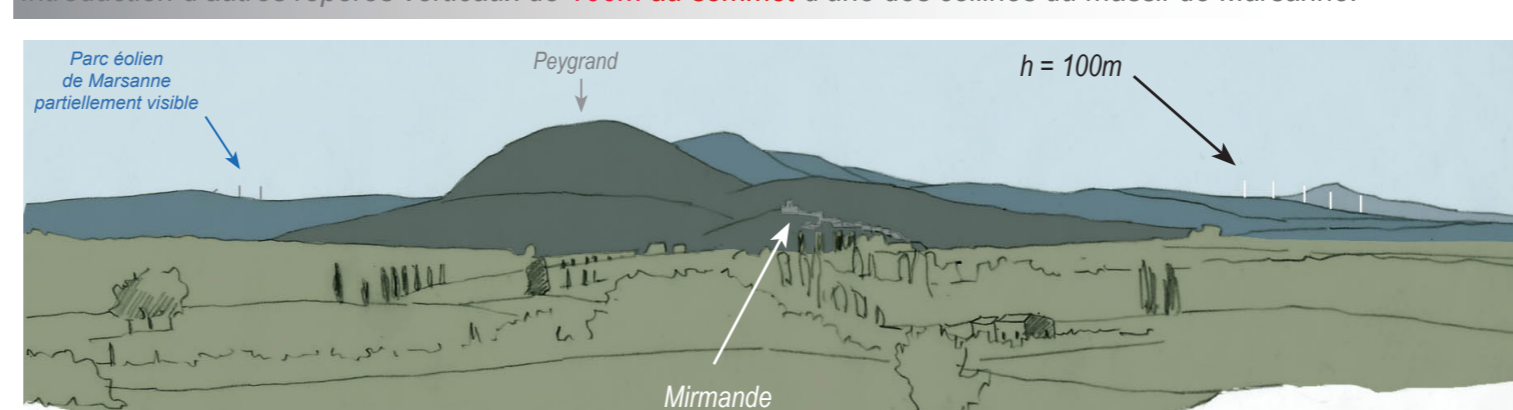
- D'autre part, les nouvelles éoliennes se détachent des collines en arrière plan et s'imposent à elles: il devient donc difficile de lire la succession de ces petites montagnes.

Introduction d'autres repères verticaux de 100m en surplomb du village de Mirmande.



Vue depuis le centre de Clionsclat.

Introduction d'autres repères verticaux de 100m au sommet d'une des collines du massif de Marsanne.

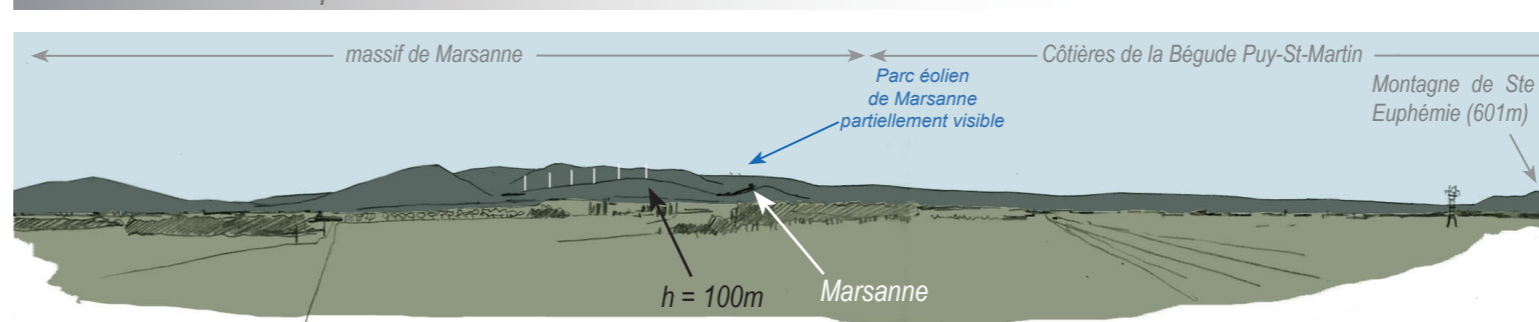


Vue depuis le centre de Clionsclat.

DEPUIS LA PLAINE DE CLEON D'ANDRAN

- Implantées directement sur les flancs des côtes du massif de Marsanne, les nouvelles éoliennes se détacheraient beaucoup trop, du fait de l'omniprésence des boisements.

Introduction d'autres repères verticaux de 100m se détachant du massif de Marsanne.

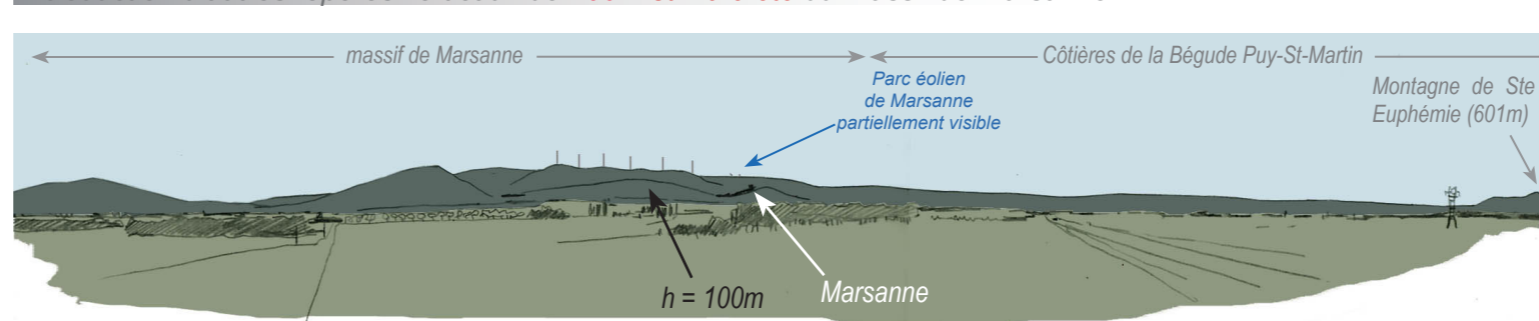


Vue depuis la sortie de Bonlieu/Roubion (pont TGV).

- Implantées directement en ligne de crête, le risque de surplomb par rapport au village de Marsanne est important.

- D'autre part, quelle que soit son implantation, un nouveau parc éolien est difficile à concevoir, du fait de la présence du parc éolien de Marsanne, déjà en place. Ce dernier est implanté en retrait de la ligne de crête et il est serait difficile de faire cohabiter plusieurs types d'implantations par rapport aux lignes de force du relief.

Introduction d'autres repères verticaux de 100m sur la crête du massif de Marsanne.



Vue depuis la sortie de Bonlieu/Roubion (pont TGV).

Méthode

SIMULATIONS THEORIQUES D'IMPLANTATIONS, APPRECIATION DES EFFETES VISUELS, DEDUCTIONS ET PRECONISATIONS

■ Planter des objets verticaux théoriques (bâtons blancs par exemple) dans un champ de vision présentant de forts enjeux paysagers.

■ Apprécier les effets visuels produits, notamment la concurrence avec les caractères remarquables du paysage.

■ Procéder ainsi par itérations et rechercher des implantations «judicieuses» qui respectent les bassins de vision et les profondeurs de champ particuliers liés à des sites sensibles, qui respectent les distances de retrait par rapport à un élément structurant du paysage (village perché, ligne de crête,...), qui respectent la capacité d'accueil du territoire par rapport à des parcs éoliens déjà implantés (effet cumulatif, rythme, distance,...).

Outils

CROQUIS DE SIMULATIONS SUR LA BASE DES POINTS DE VUE A FORTS ENJEUX PAYSAGERS

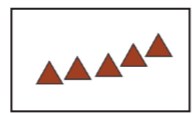
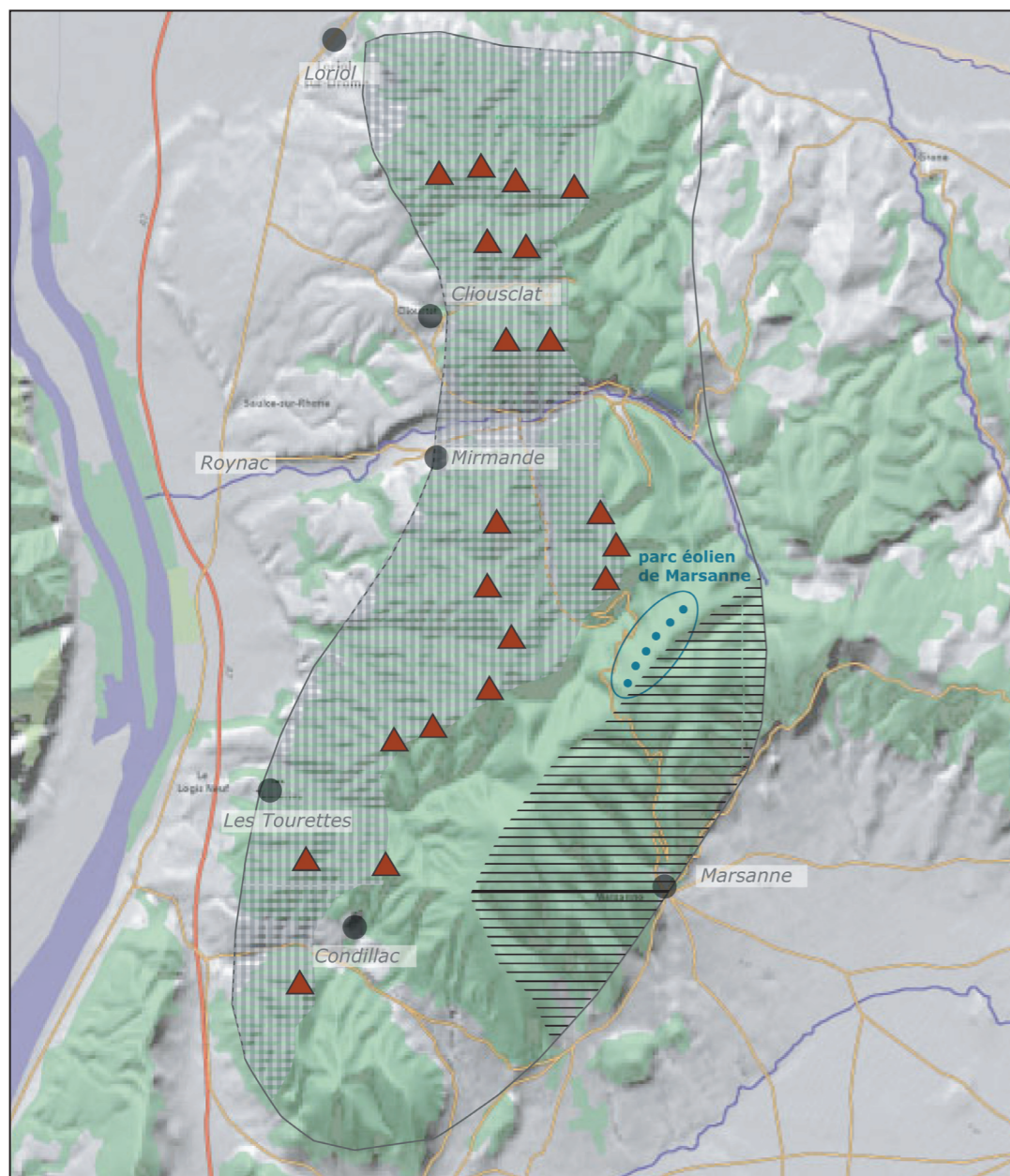
■ Simuler l'implantation de nouvelles éoliennes en fonction de la distance au point de vue, de la localisation sur tel ou tel plan de lecture du paysage.

■ Etudier le rythme d'un parc éolien en fonction des parcs déjà constitués, des lignes structurantes du relief,...

SCHEMAS GENERAUX DE PRECONISATIONS

■ Croquis de principe d'implantations types, non localisées géographiquement mais par rapport à un cas typique mis en valeur dans l'ensemble paysager (préconisations par rapport à un village en promontoire ou en fond de vallée, par rapport à un axe de vue,...).

→ Sources : photographies, terrain.



Incompatibilité entre le caractère remarquable de l'ensemble paysager et l'éolien:

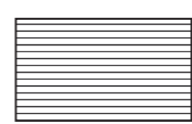
SOMMETS SE DEMARQUANT PAR LEUR HAUTEUR ET LEUR SILHOUETTE SINGULIERE. ILS APPARTIENNENT A L'ENSEMBLE PAYSAGER ET LUI CONFERENT UN CARACTERE REMARQUABLE

Ces points de repères ne peuvent pas accueillir d'éoliennes sans risque de banalisation du paysage et d'atteinte aux éléments identitaires du massif de Marsanne. On proscriera également l'implantation d'éoliennes entre les principaux points de découverte du paysage (points de vue particuliers, lieux de vie, routes principales) et ces éléments marqueurs du paysage.



PERIMETRE D'INFLUENCE VISUELLE DES ELEMENTS DE PAYSAGE REMARQUABLES

L'implantation d'éoliennes dans cette zone est à exclure sous peine d'interférence des éoliennes dans les champs de vision entre l'observateur et les points particuliers du paysage : risques de banalisation du paysage.



PERIMETRE DE COVISIBILITE DEFAVORABLE AVEC LE VILLAGE DE MARSANNE

L'implantation d'éoliennes dans cette zone est à exclure sous peine de covisibilité défavorable avec le village perché de Marsanne. Ce zonage correspond également à une mise à distance de l'éolien car il existe déjà un parc dans ce secteur, afin d'éviter tout effet de saturation visuelle.

Carte des incompatibilités entre l'échelle éolienne et le caractère remarquable de l'ensemble paysager du massif de la forêt de Marsanne.

■ Ce que dit le SCHEMA EOLIEN DE LA DROME

Dans ce schéma, le massif de la forêt de Marsanne appartient à 3 «entités paysagère éoliennes»: plaine de Montélimar, vallée du Rhône Sud et Val de Drôme Sud.

- Covisibilités:
Les **covisibilités avec les collines à l'est et les villages perchés** doivent être étudiées. La covisibilité proche ou lointaine la plus importante sur cette zone est celle depuis La-Garde-Adhémar, mais aussi depuis les éléments de patrimoine nombreux (**Condillac, ZPPAUP de Lorioi-sur-Drôme, des Tourettes et de Mirmande, villages perchés de Ciousclat, La-Garde-Adhémar, Allan, Clansayes et le vieux village du Barry**). Les autres covisibilités à envisager sont celles depuis les points d'habitat très nombreux et les axes de communication, autoroute ou TGV (axes nationaux voire internationaux donnant une image du département).

- Densité d'aménagement éolien:
Il existe des projets éoliens au sud de l'entité (parc de Marsanne autorisé) mais aussi sur l'entité, la densité de parcs y est donc un des enjeux forts. Un seul parc d'envergure serait préférable, et à l'ouest du territoire pour éviter la covisibilité avec la Forêt de Saou. Cette entité possède déjà des parcs en covisibilité (Montjoyer) ou des projet éoliens (le projet de Marsanne a été autorisé), **la densité de parcs est donc un des enjeux forts sur cette entité. Le fait d'encadrer la plaine de parcs amènerait une saturation visuelle et un effet de barrière alors que les collines sont déjà des limites visuelles fortes.** La notion d'aération entre les parcs doit être considérée.

- Logique d'aménagement:
Assurer des respirations (espaces sans visibilité sur les éoliennes) entre les parcs éoliens existants et ceux en projet, surtout sur les collines, seul horizon visuel de la plaine de Cléon; les projets de Marsanne, Roussas et Montjoyer doivent ainsi rentrer dans la prévision de ces respirations.

Méthode

L'ENSEMBLE PAYSAGER EST INVENTORIE COMME «ENSEMBLE PAYSAGER REMARQUABLE» PAR LA DIREN

INTERET : identifier ce qui fait «le(s) caractère(s)» du territoire étudié, croiser ces facteurs avec les données liées à l'éolien et définir la concordance ou non avec l'élément éolien.

■ Définir les critères de remarquabilité de l'ensemble paysager selon son relief, sa morphologie, ses moyens de découverte, de sa reconnaissance sociale et des perceptions visuelles qu'il offre sur lui-même ou sur d'autres ensembles paysagers.

Outils

CARTE DES ZONES D'EXCLUSION DE L'EOLIEN

■ Cartographie des zones dans lesquelles il y a incompatibilité entre l'éolien et ce qui confère le ou les caractères remarquable(s) au territoire étudié.

→ Sources : Schéma éolien de la Drôme, Atlas de l'environnement en Rhône-Alpes (DIREN), cartes topographiques au 1-25000ème. terrain, photographies.